SystExt
Systèmes extractifs et environnements

Controverses minières
Pour en finir avec certaines contrevérités
sur la mine et les filières minérales

Volet 2 · Tome 2
Meilleures pratiques et mine "responsable"

Webinaire

Jeudi 16 février 2023 de 18:30 à 19:30

SOMMAIRE

- 1. Introduction
- 2. La mise en œuvre des bonnes et meilleures pratiques ne permet pas de réduire suffisamment les risques
- 3. Standards, principes, codes de conduite… les initiatives sont nombreuses mais inefficaces
- 4. La mine "durable" ou "responsable" n'existe pas
- 5. Un modèle respectueux des Hommes et de la nature doit être instauré

Parc à résidus miniers, mine de molybdène de Thompson Creek, Idaho, États-Unis | © Ecoflight

La présente synthèse ne reprend que certains faits développés dans le rapport d'étude. Celui-ci est téléchargeable au lien suivant : https://www.systext.org/node/1937.

Seules les sources documentaires citées ici et certaines sources associées aux éléments iconographiques sont référencées dans la présentation, mais toutes peuvent être retrouvées en fin du rapport d'étude. Pour des raisons de lisibilité, les sources associés aux faits présentés n'ont pas été citées dans cette présentation.

1. Introduction

4 OBJECTIFS

- **Réaliser un état de l'art** des connaissances sur les sujets qui font l'objet de la communication la plus soutenue
- **Identifier les faits et les démonstrations qui font consensus** parmi les auteurs académiques, institutionnels et de la société civile
- **Rendre accessibles ces données** pour alimenter le débat public
- **Dénoncer les situations graves** et alerter sur les perspectives les plus préoccupantes

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- Appréhension du sujet dans sa globalité mais sans prétendre à l'exhaustivité
- 350 sources étudiées, très majoritairement travaux de recherche avec évaluation par les pairs

2. Bonnes et meilleures pratiques insuffisantes

2.1. Mésinterprétation des concepts et définitions ambiguës

BONNE PRATIQUE

- Manière de conduire une activité à l'image de **ce qui peut raisonnablement être attendu** de la part de professionnels expérimentés
- Niveau d'exigence dépendant du processus de mise en place, depuis les bonnes pratiques autoproclamées (nombreuses) jusqu'aux bonnes pratiques validées (rares)

MEILLEURE PRATIQUE

- Manière de conduire une activité, de la façon la plus avancée possible, **compte tenu de conditions techniques et économiques données**
- **Ce qui est le plus adapté et accepté** sur un site minier donné
- ⇨ Meilleure technique disponible (MTD) et meilleure pratique de management environnemental (MPME)

≠ Techniques "propres" ou "vertueuses"

Déversement de résidus miniers dans la rivière Ajkwa de la mine d'or-cuivre de Grasberg, Indonésie | © Mineral Policy Institute · Février 2006

> Les évaluations régulières effectuées depuis lors continuent de conclure qu'il s'agit de la **meilleure option de gestion**, compte tenu des conditions physiques et environnementales spécifiques de la zone du projet. (trad) (PT Freeport Indonesia, 2016)

PT Freeport Indonesia. (2016). Controlled Riverine Tailings Management at PT Freeport Indonesia

2. Bonnes et meilleures pratiques insuffisantes

2.2. Constat d'échec : entre lacunes et priorisation des motifs économiques

- Développement des bonnes et meilleures pratiques ≠ Prise en charge efficace des impacts humains, sociaux et environnementaux de l'industrie minière
- **Divergence croissante entre les attentes sociétales et les orientations choisies par les industriels miniers**
- **Aggravation des enjeux afférents aux droits fondamentaux**
- **Lacunes majeures** :
  - Nombreuses pratiques "élémentaires" : pratiques "habituelles" et "convenues" voire réglementairement requises
  - Certaines pouvant même être à l'origine d'impacts graves, voire irréversibles
- **Priorisation des motifs économiques et financiers**

> **Collection "La mine en France" · Tome 12 (p. 11)**
>
> Prendre en compte les autres activités économiques présentes sur le territoire lors de la mise en œuvre des travaux miniers (p. 9)
>
> Prendre préalablement contact et informer les propriétaires des parcelles concernées par les travaux d'exploration

> **Principes de l'ICMM · AP 3.4**
>
> Respecter les droits des travailleurs en : ne recourant pas au travail des enfants ni au travail forcé ; évitant la traite des êtres humains ; ne confiant pas de tâches risquées ou dangereuses aux personnes de moins de 18 ans ; éradiquant le harcèlement et la discrimination ; respectant la liberté d'association et de négociation collective ; prévoyant un dispositif de traitement des réclamations des travailleurs.

Collectif. (2017). Bonnes pratiques de l'activité minière. Collection "La mine en France". Tome 12. **International Council on Mining and Metals (ICMM). (2020).** Principes miniers - Attentes de performance.

3. Initiatives nombreuses mais inefficaces

3.1. Pléthore d'initiatives de portée limitée

- Industrie minière : **aucun régime de gouvernance internationale** mais lois nationales et initiatives volontaires relevant de la RSE
- **Démarche publique ou privée visant à améliorer les pratiques des entreprises au-delà des prescriptions légales**
- Secteur minier au sens large : **plus d'une centaine d'initiatives** >> 42 chez Rüttinger & Scholl (2017), 89 chez IRP (2020), 158 chez Potts, et al., (2018)
- Système complexe composé d'initiatives dont la portée, les objectifs et le fonctionnement diffèrent considérablement
- **Enjeux majeurs, en termes de lisibilité, de cohérence et d'efficacité**

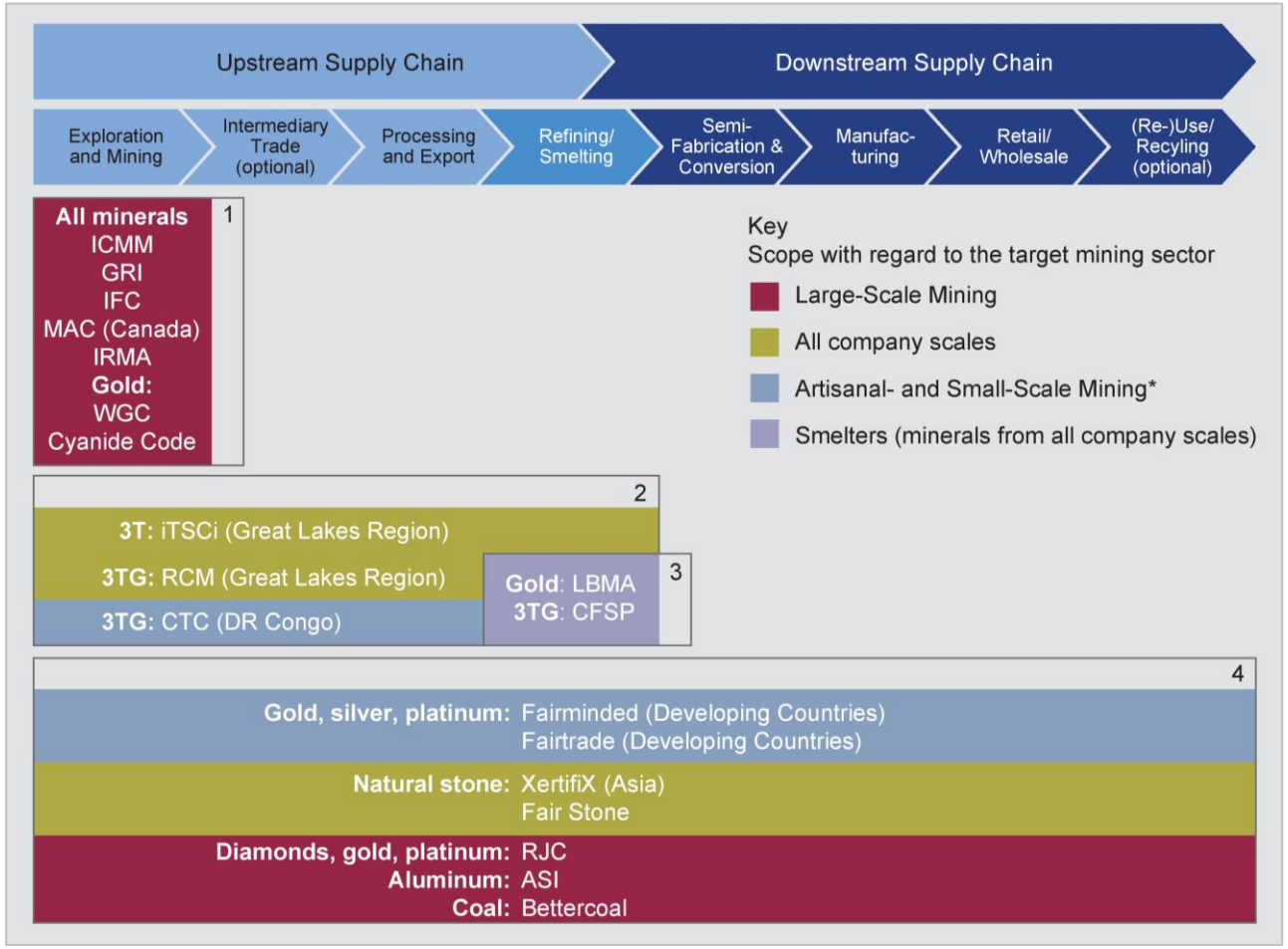

Représentation schématique de 19 initiatives volontaires selon leur portée géographique (indiquée entre parenthèses), selon la(les) phase(s) de développement couverte(s) le long de la chaîne de valeur (groupes 1 à 4), selon le type d'activité minière qu'elles prennent en compte (4 couleurs) et selon la(les) matière(s) première(s) minérale(s) ciblée(s) ; tiré de Kickler & Franken (2017, p. 19)

Rüttinger, L., & Scholl, C. (2017). Responsible mining? Challenges, perspectives and approaches. Summary of the findings of the research project "Approaches to reducing negative environmental and social impacts in the production of raw materials (UmSoRess)". Umweltbundesamt.. **International Resource Panel (IRP). (2020)**. Mineral Resource Governance in the 21st Century: Gearing extractive industries towards sustainable development. Report by the International Resource Panel. United Nations Environment Programme. **Potts, J., Wenban-Smith, M., Turley, L., & Lynch, M. (2018)**. State of Sustainability Initiatives Review: Standards and the Extractive Economy. International Institute for Sustainable Development (IISD) et Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development (IGF). **Kickler, K., & Franken, G. (2017)**. Sustainability schemes for mineral resources: a comparative overview. Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR).

3. Initiatives nombreuses mais inefficaces

3.2. État de l'art des initiatives réalisé par SystExt · Résultats

- **Règlement** : Acte juridique devenant contraignant pour les pays signataires lorsqu'il est de portée internationale ou obligatoire lorsqu'il est de portée nationale ou régionale
- **Convention internationale** : Procédure collective adoptée par des organisations internationales et complétant l'appareil législatif des États
- **Norme** : Démarche d'uniformisation d'une pratique ou d'une méthode au sein d'un secteur professionnel, issue d'une coordination institutionnalisée
- **Standard** : Référentiel ou cahier des charges établi de façon informelle, et qui devient une référence selon sa reconnaissance par les acteurs du marché
- **Label** : Élément d'identification permettant de différencier une entreprise, un produit ou un service d'un(e) autre par l'homologation de certaines caractéristiques
- **Principes et lignes directrices** : Ensemble de "bonnes pratiques" traduit en principes généraux n'ayant de valeur que s'ils sont issus d'une institution reconnue dans le secteur ou d'un organisme de référence
- **Code de conduite** : Énoncé, par une entreprise, des principes régissant la manière de mener son activité
- **Index** : Évaluation qualitative de politiques ou de pratiques d'entreprise selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

75 initiatives retenues par SystExt

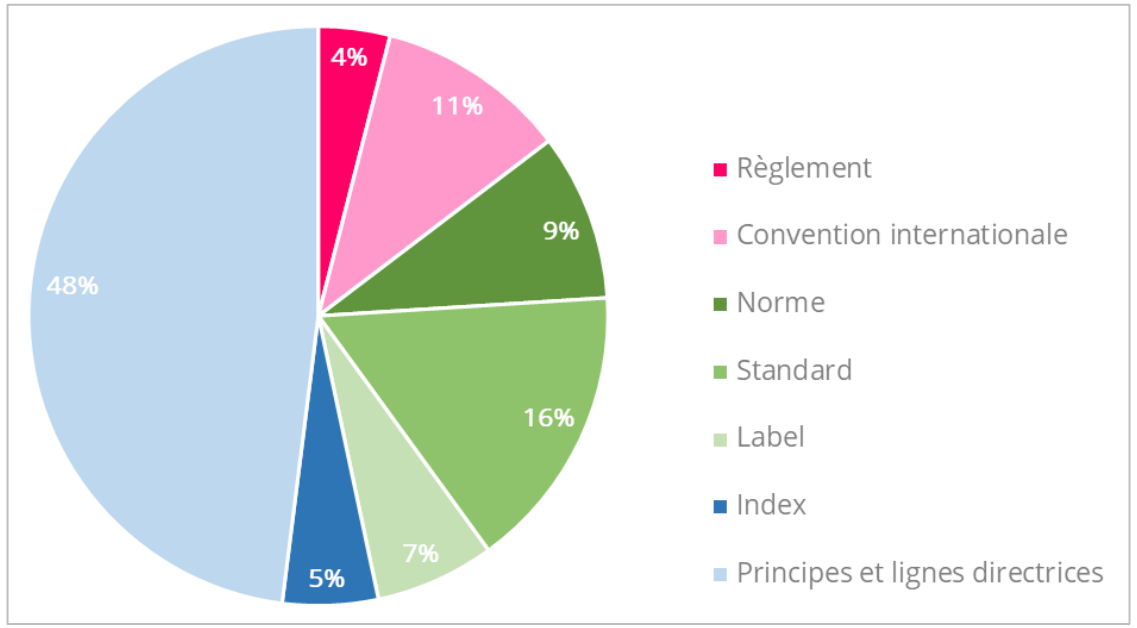

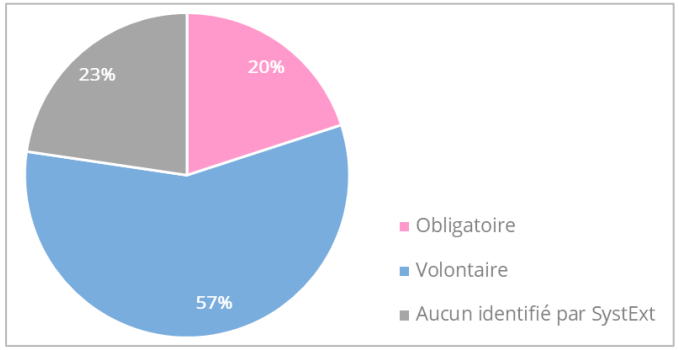

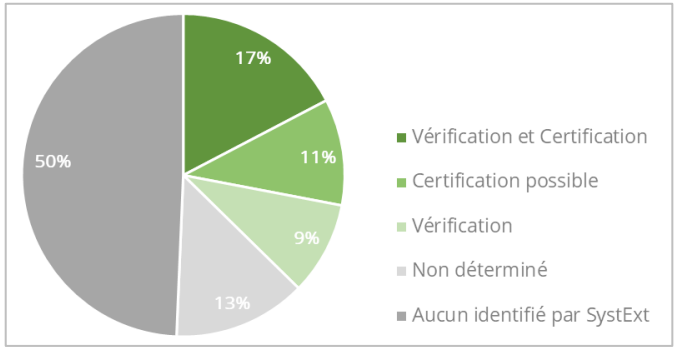

Répartition des 75 initiatives retenues par SystExt selon le type d'instrument, selon le niveau d'engagement et selon l'évaluation de la conformité | Création : SystExt · Janvier 2023

3. Initiatives nombreuses mais inefficaces

3.2. État de l'art des initiatives réalisé par SystExt · Tendances

1. Une initiative sur deux est "purement volontaire". S'engager à adhérer à une telle initiative ne représente rien de plus qu'une déclaration d'intention. Selon SystExt, un tel engagement ne correspond pas à une démarche visant à améliorer les pratiques des entreprises.

2. Une initiative sur trois est "volontaire", selon des niveaux de contrainte très variables. Si adhérer à une telle initiative pourrait paraître engageant, cela requiert néanmoins de vérifier la nature des processus d'évaluation de la conformité et la manière dont ils sont conduits.

3. Une initiative sur six relève du droit national ou international. Bien qu'il soit attendu ici le plus haut niveau de contrainte, les limites des outils législatifs internationaux en termes de ratification et de mise en application doivent être prises en compte.

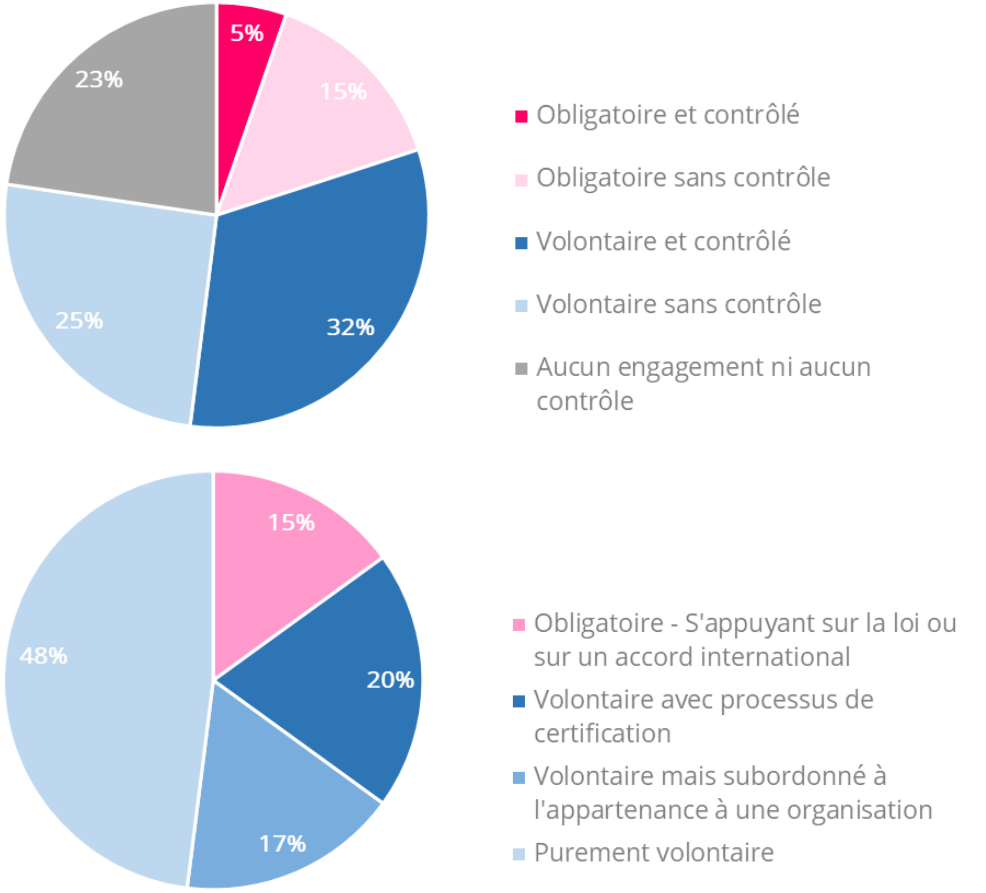

Comparaison de la répartition des 75 initiatives retenues par SystExt selon leur niveau de contrainte (en haut) et de la répartition des 89 initiatives retenues par l'IRP (2020) selon leur niveau de contrainte (en bas) | Création : SystExt · Janvier 2023

3. Initiatives nombreuses mais inefficaces

3.3. Formalisation de la RSE pour servir une stratégie de légitimation

MOTEURS DE CRÉATION DES INITIATIVES VOLONTAIRES

- Développement des initiatives volontaires relatives à l'industrie minière à partir du milieu des années 1990 et accélération au début des années 2000.
- Contexte sociopolitique mondialisé et caractérisé par une évolution des rôles de l'industrie, de la société civile et de l'État.
- Augmentation des conflits avec les communautés, et campagnes menées par les groupes environnementaux et politiques non gouvernementaux.

MOTEURS D'ADHÉSION DES ENTREPRISES

- **Enjeux de réputation** : améliorer l'image des entreprises au regard des impacts sociaux et environnementaux majeurs qu'elles peuvent engendrer.
- Stratégie essentielle pour **maîtriser les risques des entreprises** et obtenir la **licence sociale d'opérer**.

Parc à résidus miniers à l'origine d'une fuite en novembre 2012, mine de nickel-uranium de Talvivaara, Finlande | mediadesk [at] stoptalvivaara.org · Juin 2013 · cc by 2.0

3. Initiatives nombreuses mais inefficaces

3.4. Incapacités intrinsèques à répondre aux objectifs annoncés

POSITIONNEMENTS DIVERGENTS CONCERNANT L'EFFICACITÉ SUR LE TERRAIN

- Selon certains chercheurs : Participation à une prise de conscience de la part des industriels, qui ont **pour certains mis en place des actions ponctuelles**, mais, à l'échelle du secteur dans son ensemble, de nombreux efforts doivent encore être réalisés.
- Selon d'autres chercheurs : **Trop peu, voire aucun, effet sur le terrain**.

INEFFICACITÉ DES INITIATIVES DANS L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

- **Faiblesse des exigences et manque de spécificité** : le plus souvent, lignes directrices ou attentes en termes de performances sans expliquer comment les entreprises peuvent les mettre en pratique "concrètement".
- **Manque de mécanismes d'application et de contrôle et de sanction** :
  - Pas de politique permettant de traduire les engagements en des actions tangibles.
  - Aucune procédure pour : (1) s'assurer de la conformité entre ces actions et les exigences des initiatives ; (2) évaluer l'efficacité de ces actions et apporter la preuve d'améliorations réelles sur le terrain ; (3) mettre en place des actions correctives ou de sanction en cas de non-conformité.

4. Pas de mine "durable" ou "responsable"

4.1. Impossible consensus sur la mine "durable"

AUCUN CONSENSUS SUR LA MINE "DURABLE" À CE JOUR

- 2 principales théories selon compatibilité entre concepts de mine "durable" et de "développement durable"
- ⇨ Cf. **débat entre durabilité "faible" et durabilité "forte"**
  - Durabilité "faible" = capital naturel et capital humain interchangeables ; durabilité atteinte lorsque le stock total de capital est augmenté ou du moins maintenu pour les générations futures.
  - Durabilité "forte" = capital naturel et capital humain non interchangeables ; limites environnementales qui doivent être prises en compte.

> **Villeneuve, et al., 2017 (p. 5)**
>
> L'opérationnalisation du développement durable dans le domaine des ressources minières comporte une dimension paradoxale. Comment parler de durabilité dans l'extraction de ressources non renouvelables ? Il est toutefois possible de résoudre cette apparente contradiction en considérant une **vision plus large et systémique du concept de développement durable** [...].

> **Kirsch, 2010 (p. 92)**
>
> **Après avoir reconnu que l'industrie minière est intrinsèquement non soutenable** et qu'elle laisse derrière elle des environnements meurtris et en ruine, l'industrie se présente aujourd'hui comme pratiquant une exploitation minière durable. [...] [Cette affirmation] tire parti des **transformations historiques du concept et de la promotion d'une notion de durabilité faible** qui autorise une dégradation généralisée de l'environnement en échange du soutien de l'industrie aux réserves de conservation et aux programmes de développement. (trad)

Villeneuve, C., Riffon, O., Segers, I., & Tremblay, D. (2017). Mines et développement durable, comment aborder la quadrature du cercle ? Dans A. Rouleau, & D. Gasquet, L'industrie minière et le développement durable : une perspective internationale francophone (pp. 5-29). Université du Québec à Chicoutimi, Centre d'étude sur les ressources minérales, Organisation internationale de la francophonie, Institut de la francophonie pour le développement durable. **Kirsch, S. (2010).** Sustainable mining. Dialectical anthropology, 34(1), 87-93.

4. Pas de mine "durable" ou "responsable"

4.2. Démonstration d'un modèle intrinsèquement insoutenable

- (1) Caractère fini des ressources minières
- (2) Impacts majeurs et pérennes de l'industrie minière
- (3) Diminution inéluctable des teneurs et la raréfaction des gisements "facilement" exploitables à l'origine de l'augmentation exponentielle des impacts
- (4) Accélération de la demande métallique
- (5) Non circularité du cycle de vie des matières premières minérales (depuis l'extraction jusqu'à la gestion des déchets)

- Bouleversements majeurs, irréversibles et croissants occasionnés par l'industrie minière >> **bilan complet "négatif"**.
- **Échecs et insuffisances des tentatives de compensation**, notamment la réhabilitation et la compensation biodiversité pour les enjeux environnementaux.
- **Causes profondes non abordées :** augmentation exponentielle de la production à l'origine d'impacts démultipliés et paradigmes économiques et politiques sous-jacents.

Vue panoramique de la mine de Hambach, Allemagne, depuis le Sophienhöhe | Elsdorf-blog.de · Février 2008 · cc by 3.0

4. Pas de mine "durable" ou "responsable"

4.3. Réduction de la mine "responsable" à des mesures "par défaut"

- Évolution de la notion de mine "durable" vers celle de la mine "responsable", concepts synonymes.
- Mine "responsable" = **traduction des démarches de RSE**, dont l'inefficacité a été mise en lumière par l'étude des bonnes et meilleures pratiques ainsi que celle des initiatives volontaires.
- Mine "durable", mine "responsable" et démarches de RSE considérées par un nombre croissant d'observateurs et de chercheurs internationaux comme des **instruments discursifs et normatifs qui permettent de neutraliser la critique et de dépolitiser les luttes** ⇨ cf. discours de la modernisation écologique de l'industrie minière.

> Collection "La mine en France" · Tome 9 (p. 15)
>
> **Il n'existe pas de définition "officielle" du concept de "mine responsable**". On peut toutefois considérer que la mine responsable est un ensemble complet d'activités dans le secteur des minéraux, respectant les droits de toutes les parties-prenantes, y compris les communautés locales, respectueuses de l'environnement, n'ayant pas d'effets négatifs sur la santé humaine, fondées sur les meilleures expériences internationales, respectueuses des règles de droit, et qui contribuent durablement au bénéfice du pays.

> Ayeh & Bleicher, 2021 (p. 1)
>
> L'exploitation minière responsable peut ainsi être décrite comme l'**expression du mouvement de la RSE au sein de l'économie minière mondiale**, représentant un **champ contesté de discours, de pratiques et de cadres institutionnels toujours en évolution**, flexibles et se chevauchant, qui est utilisé par les entreprises pour s'afficher comme un acteur éthique [...]. (trad)

Chevrel, S., Charles, N., Christmann, P., Lamouille, B., Blanchard, F., Guillanneau, J., & Kister, P. (2017). Le concept de "mine responsable". Parangonnage des initiatives mondiales. Collection "La mine en France". Tome 9.
Ayeh, D., & Bleicher, A. (2021). One concept fits it all? On the relationship between geoethics and responsible mining. The Extractive Industries and Society, 8(3), 100934.

4. Pas de mine "durable" ou "responsable"

4.4. Outil de légitimation des pratiques irresponsables

⇨ Kemp et Owen (2022) : analyse critique de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par le prisme du concept d'**irresponsabilité sociale des entreprises (IrSE)**.

IRRESPONSABILITÉ DE L'INDUSTRIE MINIÈRE THÉORISÉE EN 5 FAITS :

- (1) L'exploitation minière est une activité **intrinsèquement perturbatrice**, et maîtriser le potentiel de nuisance requiert des mesures proactives.
- (2) Les sociétés minières opèrent dans un **système de marché qui incite à l'irresponsabilité**.
- (3) Les opérations sont principalement situées dans des **espaces physiques et humains qui sont propices à la pratique de l'irresponsabilité**.
- (4) Les sociétés minières **résistent activement aux flots réguliers d'initiatives** qui visent à limiter l'irresponsabilité.
- (5) Le **pouvoir de produire des biens dont le marché ne peut tout simplement pas se passer**, malgré les problèmes de responsabilité bien connus inhérents à leur production, est peut-être le plus grand facteur qui permet au secteur de s'engager dans une irresponsabilité durable.

Kemp, D., & Owen, J. R. (2022). Corporate social irresponsibility, hostile organisations and global resource extraction. Corporate Social Responsibility and Environmental Management, 29(5), 1816-1824.

5. Modèle respectueux des Hommes et de la nature

5.1. Prioriser les droits fondamentaux des citoyens

- Avant même de parler de performances sociale et environnementale, efforts de l'industrie minière à porter prioritairement sur le **respect des droits fondamentaux**.
- Mise en pratique du **Consentement préalable, libre et éclairé (CPLE)** dans sa définition la plus stricte, c'est-à-dire en reconnaissant le "**droit à dire non**".
- Plus largement, respecter le droit des populations autochtones et locales à déterminer ce qu'elles souhaitent pour elles et le devenir de leurs territoires.
- Recommandations de Goodland (2012) relatives à l'**interdiction de toute exploitation minière dans cinq types de zone** :
  - (1) les "réserves" des peuples autochtones
  - (2) les zones de conflit
  - (3) les bassins versants fragiles
  - (4) les habitats spéciaux de biodiversité
  - (5) les biens culturels

La Puya, Guatemala | Mise à disposition gracieuse · Jen Moore · 2012

Goodland, R. (2012). Responsible Mining: The Key to Profitable Resource. Sustainability, 2099-2126.

5. Modèle respectueux des Hommes et de la nature

5.2. Interdire certaines pratiques de l'industrie minière

SYSTEXT APPELLE À L'INTERDICTION DE 10 PRATIQUES ET TECHNIQUES, QUELLES QUE SOIENT LES IMPLICATIONS POUR L'INDUSTRIE MINIÈRE :

- Foudroyage par blocs ou *block-caving*
- Mine à déplacement de sommet ou *mountain top removal mining*
- Exploitation par décapage ou *strip-mining*
- Cyanuration
- Lixiviation en tas
- Déversement volontaire de déchets miniers dans les milieux aquatiques
- Méthode de construction "amont" des digues minières
- Déplacements et réinstallations induits par l'industrie minière
- Compensation biodiversité
- Exploitation minière dans des zones légalement protégées

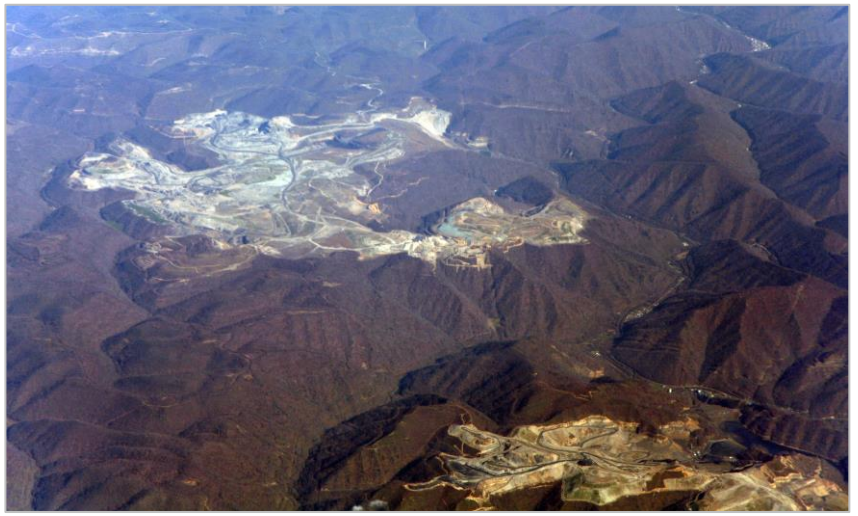

Mines à déplacement de sommet en exploitation, Kentucky, États-Unis | Doc Searls · Mars 2012 · cc by 2.0

5. Modèle respectueux des Hommes et de la nature

5.3. Rendre contraignantes les pratiques "tangibles"

⇨ Nécessité de définir un nouveau cadre normatif comprenant les **pratiques "tangibles"** qui seraient le plus à même d'apporter des améliorations environnementales et sociales tangibles sur le terrain

- 1. Incorporée dans une **démarche réglementaire** servant l'intérêt public, et inscrite dans des textes législatifs et/ou réglementaires
- 2. **Excluant toute considération économique ou financière** (les conditions économiques, les coûts d'investissement et les coûts d'exploitation ne devant influencer sa définition d'aucune façon)
- 3. Établie par un **collège composé de citoyens et d'experts** (populations autochtones et locales, organisations de travailleurs, acteurs de la société civile, y compris les groupes minoritaires)
- 4. Définissant des **spécifications techniques précises et chiffrées**, et incluant des minima requis
- 5. **Valable à l'échelle internationale et pour tous les sites miniers** (d'exploitation et/ou de traitement du minerai)
- 6. **Vérifiée et contrôlée** par un organisme indépendant
- 7. Incluant des **règles de sanction strictes** en cas de non-conformité

5. Modèle respectueux des Hommes et de la nature

5.4. Tout mettre en œuvre pour que la loi soit respectée et appliquée

- Selon la littérature scientifique consultée, réglementation contraignante pouvant être un moteur plus important pour les performances sociale et environnementale que l'autorégulation de l'industrie.
- **Importance de la réglementation** dans un contexte où elle est insuffisamment appliquée, voire sciemment contournée.
- **Le plus souvent, et contrairement aux idées reçues, le principal obstacle n'est pas l'absence de règles mais la question de leur application pleine et entière.** Nombreux mécanismes expliquant ces lacunes : insuffisance des moyens alloués aux organismes de surveillance et de contrôle, manque de compétence et d'expertise technique au sein des organismes d'inspection, pressions politiques internes et externes au pays, influence de l'industrie minière, etc.
- ⇨ Contribution avérée du secteur minier et des démarches de RSE dans l'**affaiblissement de la réglementation** par plusieurs processus ; multiples stratégies du secteur minier pour freiner ou empêcher les démarches visant à rendre une initiative (ou certaines de ses dispositions) contraignante.
- Selon SystExt, la réglementation contraignante est le seul cadre normatif capable de prendre en charge efficacement les problématiques humaines, sociales et environnementales posées par l'industrie minière dans le monde entier et quels que soient les pays concernés. Si une entreprise souhaite améliorer efficacement ses pratiques, plutôt que de promouvoir des démarches de RSE, elle devrait tout mettre en œuvre pour respecter la réglementation en vigueur et ne mener aucune démarche visant à l'affaiblir ou à la contourner.

SystExt

Systèmes extractifs et environnements

Merci pour votre attention

FONDATION un monde par tous

France Libertés

FONDATION DANIELLE MITTERRAND

DONNONS VIE AUX UTOPIES

www.systext.org

contact@systext.org